

DFRPNT
53, avenue Cap de Croix
06 181 NICE Cedex 2

**Dossier d'inscription à l'examen du CERTIFICAT D'APTITUDE AUX FONCTIONS
D'INSTITUTEUR OU PROFESSEUR DES ECOLES MAITRE FORMATEUR SESSION 2021**

DOSSIER ADMINISTRATIF – EPREUVE D'ADMISSIBILITE

Texte de référence : Circulaire n°2015-109 du 21 juillet 2015
Arrêté du 20 juillet 2015 relatif à l'organisation du CAFIPEMF

Coordonnées du candidat

Nom d'usage :Prénom

Nom patronymique :

Date de naissance :Lieu de naissance :

Adresse postale personnelle :

.....

Téléphone :Téléphone portable :

Courriel académique :@ac-nice.fr

Situation Professionnelle

Corps :Fonction :

Date de titularisation en qualité d'instituteur ou de professeur des écoles :

Nombre d'années d'enseignement effectif en tant que titulaire, stagiaire ou suppléant au
31 décembre de l'année de l'examen :

Affectation actuelle : Ecole maternelle Ecole élémentaire Autre

Circonscription :

Classe : Cycle :

Ecole : Ville :

Antériorité CAFIPEMF

Cocher la case correspondant à votre situation : J'atteste :

Avoir passé l'épreuve d'admissibilité à la session 2020 et être en attente des résultats

Avoir déjà passé l'épreuve sans être admissible :

Session(s) Option : Département.....

Ne jamais avoir passé l'épreuve d'admissibilité

Choix de l'option du CAFIPEMF

Cocher la case correspondant à votre choix :

- Généraliste
- Arts visuels
- Education physique et sportive
- Education musicale
- Enseignement en maternelle
- Langues et cultures régionales : (langue)
- Langues vivantes étrangères : (langue)
- Enseignement et numérique

Attention : les candidats sont tenus de préciser l'option choisie au moment de leur inscription. Aucune modification de choix ne sera possible après la clôture des inscriptions.

Pièces à joindre

Au dossier administratif :

Le dossier administratif est à transmettre par voie électronique **ou** par voie postale jusqu'au **lundi 04 janvier 2021 au plus tard** aux adresses ci-dessous.

- Une photocopie de l'arrêté de titularisation dans le corps des instituteurs ou des professeurs des écoles.

Le dossier d'admissibilité : Le candidat devra transmettre :

- Un rapport d'activité** (5 pages maximum hors annexes)

Ce rapport consiste en « la présentation par le candidat de son itinéraire professionnel, dans lequel il s'attache à présenter une expérience professionnelle significative, le cas échéant dans le champ de l'accompagnement et de la formation. Ce rapport peut comporter en annexe, tout document, y compris audiovisuel, à même d'éclairer cette activité ».

- Une photocopie des trois derniers rapports d'inspection**

La date de transmission vous sera communiquée ultérieurement sur votre adresse courriel académique.

oooooooooooooooo

CONDITIONS D'INSCRIPTION

- être obligatoirement instituteur ou professeur des écoles **titulaire**.
- justifier d'au moins **5 ans** de services effectifs d'enseignement (titulaire ou non-titulaire), l'ancienneté de service étant appréciée au 31 décembre de l'année au titre de laquelle est organisé l'examen.

oooooooooooooooo

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

Toute communication par courriel sera faite sur votre adresse professionnelle académique.
Nous vous invitons à consulter cette adresse régulièrement.

Pour toute demande de renseignement, vous pouvez adresser un mail à cafipemf06@ac-nice.fr
ou joindre votre interlocuteur par téléphone (Tél : 04 93 72 63 71)

Adresse postale :

DSDEN des Alpes-Maritimes
DFRPNT, bureau des examens et de la formation
53 avenue Cap de Croix, 06181 Nice Cedex 2